

« Mensuram bonam » : que dit l'Eglise sur l'investissement financier ?

QU'EN DIT-ON ?

“ L'argent c'est une chose, la religion une autre. ”

“ Les affaires et les bons sentiments font rarement bon ménage. ”

“ Le seul usage chrétien de l'argent, c'est de s'en détacher. ”

“ C'est l'Eglise qui nous donne des leçons de bonne gestion de l'argent ? ”



L'ÉDITO

La manière dont on investit de l'argent est une question qui se pose avec acuité pour le chrétien, car tout choix d'investissement apporte des moyens à une entreprise ou un projet plus qu'à un autre, et envoie un signal aux marchés financiers. Comment l'Eglise, notamment dans son document *Mensuram bonam* (2022), envisage-t-elle cette exigence de bon usage, qui est de nature éthique, dans la perspective de la foi ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Quel appel « Mensuram bonam » adresse-t-il à l'investisseur ?

LE BON USAGE DE L'ARGENT, DANS LA PERSPECTIVE DE LA FOI

Dans les Écritures, l'homme et le monde sont insérés dans un tissu de relations, dans lequel la responsabilité de chacun est directement engagée envers ses semblables, envers la création et envers Dieu, dans la recherche du bien commun. Un des instruments pour cela, ce sont les biens dont on a la propriété et la disposition. Cette propriété privée est subordonnée à la destination universelle des biens, et doit donc être utilisée en vue du bien commun.

Dans ce contexte, l'investissement, c'est la création et la gestion des moyens de production de la richesse collective future. Il est donc en soi bon : *« Celui qui consacre les ressources plus larges dont il dispose à développer une industrie, source abondante du travail rémunérateur, pourvu toutefois que ce travail soit employé à produire des biens réellement utiles, pratique d'une manière remarquable et particulièrement appropriée aux besoins de notre temps l'exercice de la vertu de magnificence »* (Pie XI, *Quadragesimo anno*, n° 56).

L'INVESTISSEMENT, ACTE ÉTHIQUE

La Doctrine Sociale de l'Église rappelle que l'investissement doit être un acte éthique, et pas de n'importe quelle éthique. Saint Jean-Paul II, dans *Centesimus annus*, note : *« Le choix d'investir en un lieu plutôt que dans un autre, dans un secteur de production plutôt qu'en un autre, est toujours un choix moral et culturel »* (n° 36). Bien compris, l'investissement éthique devrait dans cette optique devenir la forme normale de l'investissement - mais dans une perspective plus large et plus exigeante que dans l'approche communément retenue, à savoir ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Car comme le rappelle Benoît XVI dans *Caritas in veritate* : *« Pour fonctionner correctement, l'économie a besoin de l'éthique ; non pas d'une éthique quelconque, mais d'une éthique amie de la personne. Aujourd'hui, on parle beaucoup d'éthique dans le domaine économique, financier ou industriel. [...] Ces processus sont appréciables et méritent un large soutien. [...] Toutefois,*

il est bon d'élaborer aussi un critère valable de discernement, car on note un certain abus de l'adjectif 'éthique' qui [...] se prête à désigner des contenus très divers, au point de faire passer sous son couvert des décisions et des choix contraires à la justice et au véritable bien de l'homme » (n° 45).

Il s'agit donc d'ordonner la finance à un positionnement moral approprié. Benoît XVI affirme : *« Toute l'économie et toute la finance, et pas seulement quelques-uns de leurs secteurs, doivent, en tant qu'instruments, être utilisés de manière éthique afin de créer les conditions favorables pour le développement de l'homme et des peuples »* (n° 65).

« Il y a un devoir moral essentiel qui exige de prendre position et de se déterminer à la lumière de la foi sur la manière dont on va investir. »

L'objet de l'investissement, c'est des entreprises ou des projets. Une responsabilité majeure incombe à celui qui est son propriétaire juridique, l'actionnaire. Or comme le dit *Caritas in veritate* : *« Il est vrai cependant que l'on prend toujours davantage conscience de la nécessité d'une plus ample 'responsabilité*

sociale' de l'entreprise. Même si les positions éthiques qui guident aujourd'hui le débat sur la responsabilité sociale de l'entreprise ne sont pas toutes acceptables selon la perspective de la doctrine sociale de l'Église, c'est un fait que se répand toujours plus la conviction selon laquelle la gestion de l'entreprise ne peut pas tenir compte des intérêts de ses seuls propriétaires, mais aussi de ceux de toutes les autres catégories de sujets qui contribuent à la vie de l'entreprise : les travailleurs, les clients, les fournisseurs des divers éléments de la production, les communautés humaines qui en dépendent » (n° 40).

« MENSURAM BONAM », OU LE BESOIN DE SE DÉTERMINER EN CONSCIENCE

Jusqu'en 2022, cette exigence n'avait pas fait l'objet d'un texte dédié au niveau de l'Église universelle. C'est ce que vient de proposer l'Académie pontificale des sciences sociales, avec *Mensuram bonam*. Ce texte ouvert rappelle les fondements de la décision d'investissement en perspective chrétienne, et guide dans la réflexion sur la stratégie appropriée. Celle-ci dépend naturellement de la position de l'institution ou de la personne qui investit ; mais en même temps

il y a un devoir moral essentiel qui exige de prendre position et de se déterminer, à la lumière de la foi, sur la manière dont on va investir les ressources confiées à chacun, au service du bien commun.

Cela implique fondamentalement de constamment se situer sous le regard de Dieu et dans la perspective de la vie éternelle ; tout en sachant que « la foi sans les œuvres est morte » (Jc 2, 26). Les œuvres, c’est d’abord le service de la communauté humaine, dans une perspective éclairée par une juste vision de l’homme et de la société. La Doctrine Sociale de l’Eglise (DSE) l’a élaborée en discernant des principes fondamentaux : la dignité de la personne humaine, le bien commun, la solidarité, la subsidiarité, la participation et la destination universelle des biens. S’y ajoutent les notions de développement durable, de souci de la maison commune et d’écologie humaine intégrale.

DES APPROCHES MULTIPLES

A cette lumière, chaque institution ou personne doit élaborer sa stratégie d’investissement, ce pour quoi *Mensuram bonam* ne propose pas de méthode unique mais des voies possibles. Parmi celles-ci il faut notamment relever les suivantes, qui peuvent se cumuler :

- un choix proactif des investissements, par plusieurs méthodes. Ce peut être par ce qu’on appelle ‘investissement d’impact’ qui vise directement les entreprises ou projets dont on attend tel ou tel résultat. Ce peut être aussi par des approches de type ‘best in class’, où on choisit les investissements les mieux classés selon les critères qu’on a retenus, par exemple sous l’angle écologique ou social, et/ou on élimine les moins bons.
- une approche par exclusion, afin d’éliminer les comportements ou activités incompatibles avec l’enseignement chrétien, par exemple les produits abortifs ou le travail des enfants. *Mensuram bonam* liste un ensemble de questions jugées pertinentes à ce sujet. Cette méthode de sélection est répandue surtout dans le monde anglosaxon, et est historiquement la plus ancienne. Mais il n’est pas toujours simple de la mettre en pratique, notamment dans le cas de

grandes entreprises multi-activités ; cela suppose en particulier de définir des seuils de pertinence.

Mensuram bonam le synthétise au n° 28 : « L’impact combiné de tout investissement peut généralement être évalué en fonction de la manière dont il évite les dommages (maintien de la vie) et renforce l’humanité (dignité) ; profite à la société (promotion du bien commun, de la justice, de la paix, de la concorde, de la croissance) ; et contribue à résoudre les problèmes urgents auxquels les sociétés sont confrontées (la faim, les conflits, la maladie, les inégalités, l’éducation, etc.) ».

DES MOYENS D’ACTION

Dans le cas idéal, un tel plan d’action se décline à plusieurs niveaux : intégration de la DSE dans l’analyse, la décision et la mise en œuvre ; contacts suivis avec les entreprises ; analyses d’impact ; promotion de la DSE ; et enfin communication. On souligne l’importance d’un engagement

actif, appuyé sur un dialogue avec les entreprises concernées, notamment en association avec d’autres investisseurs.

Pour la mise en œuvre pratique, deux grandes voies sont possibles : l’une est la gestion directe, qui suppose une taille appréciable du volume des fonds gérés. L’autre consiste à s’en remettre à un gestionnaire soigneusement choisi, notamment à travers un fonds commun. Mais un point essentiel est à noter : pour avoir un impact, il y a un intérêt majeur au regroupement des forces, et donc à la coopération la plus large entre investisseurs inspirés par les mêmes principes. Ce besoin est particulièrement important sur une question clef : l’information nécessaire à la décision.

En définitive, ce texte souple mais exigeant met les investisseurs en face de leurs responsabilités, tout en leur laissant une grande marge de liberté dans le choix de leur stratégie. Surtout, il constitue un puissant appel à une action commune résolue afin d’aborder ces questions souvent nouvelles pour beaucoup de responsables, et par là à contribuer à orienter la vie économique dans le sens du bien commun. ●

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

En bref

COMMENT L'EGLISE ENVISAGE-T-ELLE LE BON USAGE DE L'INVESTISSEMENT DANS LA PERSPECTIVE DE LA FOI ?

L'Eglise insiste sur le besoin impératif pour l'investisseur d'élaborer un plan d'action, tenant compte des principes de la Doctrine Sociale, mais adapté à sa mission et son rôle particuliers. Elle est en revanche souple sur le choix précis de cette stratégie, et propose plusieurs méthodes à cet effet. Elle recommande enfin aux investisseurs animés par la même éthique de regrouper leurs forces le plus possible.

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

Certaines scènes sont un peu crues
mais il y a de beaux sentiments...
Je crois que nous pouvons investir
les yeux fermés dans cette société
de production.



La citation

Mensuram bonam vise une nouvelle culture d'investissement qui allie l'expertise technique à l'orientation morale de la foi. [...] La clé propre de MB est qu'une éthique en résonance avec la foi catholique est désormais cruciale pour définir la fonction objective de l'investissement. [...] L'activité des entrepreneurs 'est une vocation noble orientée à produire de la richesse et à améliorer le monde pour tous' (Pape François, Fratelli Tutti, 12). »

ACADÉMIE PONTIFICALE DES SCIENCES SOCIALES, « MENSURAM BONAM », N° 30.

Pour aller plus loin

ACADÉMIE PONTIFICALE DES SCIENCES SOCIALES,
Mensuram bonam, 2022.

ORA ET LABORA,
La vocation de l'investisseur à la lumière de la Doctrine Sociale de l'Eglise, Salvator, 2022.